

Date d'approbation : 25 juin 2008  
Date de révision : 29 mars 2025

Résolution : 104-07  
Résolution : 223-06

---

## **D016-P INTERVENTIONS EN CAS DE SITUATIONS DE CRISES**

### **1.0 PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales peut être confronté à des incidents traumatisants pour les élèves et le personnel. Le Conseil s'engage à soutenir sa communauté en cas de crises ou d'événements tragiques et reconnaît l'importance de mettre en place des mesures adaptées pour répondre aux besoins de ses élèves et de son personnel.

### **2.0 PRINCIPES DIRECTEURS**

Le Conseil reconnaît l'importance d'établir des directives administratives et des procédures pour atténuer les impacts des situations de crise et d'offrir un soutien approprié aux personnes affectées.

### **3.0 RESPONSABILITÉ**

Il incombe à la direction de l'éducation du Conseil d'élaborer des directives administratives visant à la mise en œuvre de la présente politique.